

L'inspecteur d'académie - directeur
académique des services de l'éducation
nationale de la Charente

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académies, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Angoulême, le 9 mars 2015

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente**

**Division
des personnels**

Affaire suivie par
Violaine Régnier
Poste 2140

Téléphone
05 45 90 14 50
Télécopie
05 45 90 14 60

Courriel
personnels.ia16@ac-poitiers.fr

**Adresse postale
Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex**

Objet : Mutation des personnels enseignants du 1er degré par ineat et exeat directs non compensés. Rentrée scolaire 2015.

Référence : Note de service MEN/DGRH B2 n°2014-144 du 6 novembre 2014 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2014.

Conformément à la note ministérielle citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes d'intégration par ineat et exeat directs non compensés.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- ▶ Une demande manuscrite d' INEAT à adresser à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente, sous votre couvert.
- ▶ Une décision d' EXEAT , un avis différé ou sous réserve.
- ▶ Une fiche individuelle de synthèse informatisée délivrée par vos services.
- ▶ Le formulaire joint dûment renseigné par le candidat à la mutation et indiquant le barème obtenu lors des permutations, le cas échéant.
- ▶ Le motif de la demande.
 - convenances personnelles
 - rapprochement de conjoint
 - rapprochement de la résidence de l'enfant
 - handicap

Pièces complémentaires à fournir pour les demandes établies au titre de:

1. Rapprochement de conjoint

- une photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou les candidats non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents.
- pour les PACS établis avant le 1^{er} janvier 2014 : une photocopie du PACS, accompagnée de la photocopie de l'avis d'imposition commune de 2013 (pour les PACS établis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} septembre 2014, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires).

- une attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une copie de l'arrêté de mutation, ou une attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi, accompagnée d'une attestation de la dernière activité professionnelle sur le département.
- un justificatif de domicile en Charente, le cas échéant.

2. Rapprochement de la résidence de l'enfant

- une photocopie du livret de famille.
- un justificatif de décision de justice précisant l'alternance de résidence de l'enfant ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence n'est pas fixée à son domicile.
- un justificatif de domicile pour chacun des parents.

3. Handicap (pièces à transmettre sous pli confidentiel)

- l'attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelles de la personne handicapée.
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.

**Date limite de réception des demandes à
la direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Charente :
15 mai 2015**

Je vous saurais gré de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité et de me transmettre les demandes au fur et à mesure qu'elles vous parviendront.

Dominique BOURGET